

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, du côté de l'opposition officielle, nous voudrions que la Chambre étudie rapidement le projet de loi visant à renflouer la Banque commerciale du Canada. Nous sommes certainement d'accord pour que cette mesure soit examinée à toutes les étapes avant la fin de la journée vendredi. Je voudrais cependant proposer, et j'espère en obtenir la confirmation, que l'étape de la deuxième lecture commence à 17 heures, début de l'heure normalement réservée aux initiatives parlementaires. Nous savons que la Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>lle</sup> Carney) fera une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui. Cette déclaration est relativement importante et les députés de l'opposition voudront y répondre et poser des questions. De toute façon, une fois tout cela terminé, il se peut que nous soyons presque parvenus à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Nous sommes certainement disposés à terminer l'étude en deuxième lecture aujourd'hui. Nous voudrions que la majeure partie de la journée de demain soit consacrée à l'étude en comité plénier.

En ce qui a trait au renvoi pour étude au comité concerné d'une motion rappelant les circonstances qui ont précédé ce projet de loi, je voudrais consulter mon collègue sur certaines modifications à y apporter afin que l'opposition officielle soit mieux en mesure d'en accepter le libellé.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je sais que vous ne vous apprêtez pas encore à demander le consentement unanime afin que la Chambre passe à la deuxième lecture, mais je tiens à signaler que les leaders parlementaires du gouvernement et de l'opposition ainsi que moi-même avons discuté de la possibilité de procéder selon la manière que le leader parlementaire du gouvernement vient de mentionner.

Cependant, qu'il soit bien entendu que mon parti accepte de procéder ainsi parce qu'une catastrophe encore pire risquerait de se produire dans le secteur bancaire. Mais nous n'approuvons pas la méthode dont le gouvernement s'est servi dans les circonstances. L'intervention du gouvernement ne nous convient pas mais, puisqu'il a choisi cette méthode, qu'il agisse donc rapidement.

Les précisions contenues dans le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques concernant les conditions et les circonstances qui ont conduit la Banque commerciale du Canada au bord de l'effondrement sont essentielles à l'accord que nous avons donné de faire franchir rapidement toutes les étapes à ce projet de loi. A l'instar de mes collègues, je suis convaincu qu'il est crucial en ce moment d'examiner rigoureusement ce qui a pu se produire à la Banque commerciale du Canada et dans le milieu bancaire en général. Autrement, nous nous exposons à ce que l'histoire se répète.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, les interventions donnent donc à conclure qu'on s'entend pour procéder rationnellement. Je ne vais pas m'exclamer comme l'a fait le député de Hamilton Mountain (M. Deans) à propos de cette mesure mais signaler, au contraire, que la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall) a usé de franchise à cet égard et qu'elle a toujours souhaité que nous débattions ouvertement la question à la Chambre. Elle s'est montrée très réceptive et m'a

invité à vous signaler que nous sommes tout à fait disposés à renvoyer l'affaire au comité afin qu'elle soit débattue sérieusement et de manière la plus responsable qui soit, dans l'intérêt national. Nous avons tous adopté une attitude semblable. Nous constatons avec plaisir le sens des responsabilités qui anime les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du NPD devant cette importante question.

### *Accord de l'Ouest*

• (1510)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

#### DÉPÔT D'UN EXPOSÉ D'INTENTION

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, dans les deux langues officielles, un exposé d'intention relativement à la Banque commerciale du Canada. Comme deux parties à l'accord doivent signer le document aujourd'hui, la copie que je dépose ne porte pas de signatures.

\* \* \*

### L'ÉNERGIE

#### DÉPÔT DE L'ACCORD DE L'OUEST

**L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais déposer, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, une copie de l'Accord de l'Ouest, dans les deux langues officielles. Je ferai un exposé à ce sujet à l'étape des déclarations de ministres.

**Des voix: Bravo!**

DÉCLARATION SUR L'ACCORD DE L'OUEST, CONCLU AVEC L'ALBERTA, LA SASKATCHEWAN ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'annoncer aujourd'hui aux Canadiens une nouvelle politique énergétique, l'Accord de l'Ouest, une entente globale entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces productrices de pétrole et de gaz, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Comme l'Accord de l'Atlantique que le gouvernement a signé avec Terre-Neuve et le Labrador il y a à peine six semaines, l'Accord de l'Ouest marque une étape mémorable dans l'histoire de notre pays. L'Accord de l'Atlantique accordait l'égalité à Terre-Neuve et au Labrador au sein de la Confédération en permettant que les ressources du fond marin soient traitées comme celles du sous-sol, dans l'intérêt d'un Canada fort et uni. L'Accord de l'Ouest maintient cet esprit de la confédération en mettant fin à la discrimination cruelle et arbitraire dont les provinces de l'Ouest ont été victimes par suite de la politique énergétique nationale du gouvernement libéral.